



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

MP.WAT/AC.2/2003/1  
EUR/03/5041120/1  
14 mai 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

BUREAU RÉGIONAL POUR L'EUROPE  
DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

RÉUNION DES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE  
SUR L'EAU ET LA SANTÉ À LA CONVENTION  
DE 1992 SUR LA PROTECTION ET L'UTILISATION  
DES COURS D'EAU TRANSFRONTIÈRES ET  
DES LACS INTERNATIONAUX

Deuxième réunion,  
Genève, 2-4 juillet 2003

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA DEUXIÈME RÉUNION**

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève,  
et s'ouvrira le 2 juillet 2003 à 10 heures

1. Déclarations liminaires
2. Organisation des travaux:
  - a) Adoption de l'ordre du jour;
  - b) Élection du Bureau
3. Aperçu général de l'application provisoire du Protocole (MP.WAT/AC.1/2003/3 – EUR/03/5041120/3)
4. État des ratifications et date prévue d'entrée en vigueur
5. Questions de procédure:
  - a) Projet de règlement intérieur de la Réunion des Parties (MP.WAT/AC.1/2003/4 – EUR/03/5041120/4);
  - b) Projet de document d'orientation sur les modalités de participation
  - c) Projet de document d'orientation sur l'examen du respect des dispositions
6. Notification et surveillance des maladies liées à l'eau:
  - a) Document d'information établi par l'Organisation mondiale de la santé (OMS)
  - b) Méthode de suivi et d'évaluation des progrès accomplis et systèmes d'intervention
7. Évaluation des risques pour la santé:
  - a) Évaluation rapide des risques pour l'environnement et la santé
  - b) Mise au point d'instruments pour l'évaluation des incidences sur la santé de l'exposition prolongée à de faibles doses de produits chimiques
8. Évolution des politiques aux niveaux international et régional
9. Partenariats entre le secteur public et le secteur privé
10. Aide publique au développement
11. Incidences sanitaires et gestion des lieux de loisirs aquatiques fermés
12. Priorités des consultations techniques sur les questions régionales
13. Préparatifs de la première réunion des Parties au Protocole
14. Quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé
15. Plan de travail pour 2004-2006
16. Rapport de la Réunion
17. Clôture de la Réunion.

## NOTES EXPLICATIVES

La Réunion des Signataires appliquera, *mutatis mutandis*, le règlement intérieur des réunions des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, tel que révisé par les Parties à la Convention à leur deuxième réunion (ECE/MP.WAT/5, annexe III).

Les langues de travail sont l'anglais, le français et le russe.

Les documents de la deuxième réunion des Signataires du Protocole sur l'eau et la santé peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Convention sur l'eau à l'adresse suivante:

<http://www.unece.org/env/water/meetings/documents.htm>

Ces documents sont également disponibles sur le site Web du Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé à l'adresse suivante:

[http://www.euro.who.int/watsan/MainActs/20030130\\_1](http://www.euro.who.int/watsan/MainActs/20030130_1)

Seuls les participants préinscrits auront accès au Palais des Nations. Le formulaire d'inscription peut être téléchargé à partir du site Web de la Convention sur l'eau à l'adresse suivante:

<http://www.unece.org/env/water/meetings/registrationmeeting.htm>

On trouvera également sur ce site des renseignements concernant l'accès au Palais et le bureau où devront être retirés les badges d'entrée.

Les formulaires d'inscription doivent parvenir au secrétariat commun au plus tard 10 jours avant la réunion, c'est-à-dire le 23 juin 2003. Les coordonnées de la personne à contacter sont les suivantes:

M<sup>me</sup> Evelina Rioukhina

Palais des Nations

CH-1211 Genève 10

Téléphone: +41 22 917 14 99

Télécopie: +41 22 901 07 01

Adresse électronique: [evelina.rioukhina@unece.org](mailto:evelina.rioukhina@unece.org)

Point 1: Déclarations liminaires

M. Mihaly KADAR (Hongrie), Président du Groupe de travail sur l'eau et la santé, fera une déclaration liminaire. Les représentants de la CEE et du Bureau régional pour l'Europe de l'OMS, qui assurent conjointement le secrétariat du Protocole, feront également une déclaration.

Point 2: Organisation des travaux

a) Adoption de l'ordre du jour

La Réunion devrait adopter son ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

b) Élection du Bureau

La Réunion élira un président et deux vice-présidents et nommera un rapporteur.

Point 3: Aperçu général de l'application provisoire du Protocole

Compte tenu des éléments du plan de travail pour 2000-2003 relatifs à l'eau et à la santé, le secrétariat commun fera le point des progrès accomplis dans le cadre de l'application provisoire du Protocole (voir le document MP.WAT/AC.1/2003/3 – EUR/03/5041120/3) et exposera brièvement les résultats des réunions précédentes, y compris la consultation spéciale d'experts sur la base de connaissances concernant les maladies véhiculées par l'eau et la notification et la surveillance de ces maladies, ainsi que l'atelier sur la gestion durable de l'eau et la santé, tenu à l'occasion de la conférence sur l'écologie, l'eau et la technologie «ECWATECH-2002».

Point 4: État des ratifications et date prévue d'entrée en vigueur

Un représentant du secrétariat commun rendra compte de l'état actuel des ratifications et des intentions des pays.

Étant donné que la première réunion des Parties au Protocole pourrait avoir lieu à la mi-juin 2004, il est attendu des pays qu'ils fassent rapport sur les mesures qu'ils ont prises ou qu'ils envisagent de prendre en vue de ratifier le Protocole.

La Réunion se penchera également sur les stratégies à mettre en œuvre en vue d'atteindre les objectifs des pays en matière de ratification.

Point 5: Questions de procédure

a) Projet de règlement intérieur de la Réunion des Parties

L'alinéa j du paragraphe 3 de l'article 16 du Protocole dispose que les Parties examinent le règlement intérieur de leurs réunions et l'adoptent par consensus à leur première réunion. Ce règlement intérieur contient des dispositions visant à favoriser une coopération harmonieuse avec la Réunion des Parties à la Convention.

Un représentant du secrétariat commun informera la Réunion des travaux entrepris aux fins de l'élaboration du projet de règlement intérieur de la Réunion des Parties au Protocole (voir MP.WAT/AC.1/2003/4 – EUR/03/5041120/4). La Réunion donnera au secrétariat commun de nouvelles orientations pour l'élaboration de la version finale du projet de règlement intérieur, qui doit être soumis à la première réunion des Parties.

b) Projet de document d'orientation sur les modalités de participation

L'alinéa *e* du paragraphe 3 de l'article 16 du Protocole dispose que les Parties sollicitent, s'il y a lieu, les services des organes compétents de la Commission économique pour l'Europe ou du Comité régional de l'Europe de l'OMS. L'alinéa *f* de ce même paragraphe engage les Parties à fixer les modalités de participation d'autres organismes internationaux gouvernementaux et non gouvernementaux compétents à toutes les réunions et autres activités pertinentes aux fins du Protocole.

Le secrétariat commun informera la Réunion des mesures prises par la CEE et par l'OMS pour faire participer des organismes internationaux gouvernementaux et non gouvernementaux compétents à leurs travaux. La Réunion devrait en principe fournir au secrétariat commun des conseils pour l'élaboration d'un document de travail que le Groupe de travail sur l'eau et la santé examinerait à sa troisième réunion.

c) Projet de document d'orientation sur l'examen du respect des dispositions

L'article 15 du Protocole contient des dispositions relatives au respect des dispositions du Protocole. Le secrétariat commun informera la Réunion des activités entreprises dans le cadre de l'élément de programme 4.2.1 du plan de travail pour 2000-2003.

La Réunion devrait en principe donner au secrétariat des indications quant à l'élaboration d'un document de travail que le Groupe de travail sur l'eau et la santé examinerait à sa troisième réunion.

Point 6: Notification et surveillance des maladies liées à l'eau

a) Document d'information établi par l'Organisation mondiale de la santé (OMS)

Un représentant du Bureau régional pour l'Europe de l'OMS présentera les activités menées dans ce domaine, ou à propos de ce thème, qui est lié aux éléments 4.1.1 et 4.2.2 du plan de travail pour 2000-2003. Il abordera notamment les questions suivantes: état actuel des connaissances, mesures prises par l'OMS, parmi lesquelles l'élaboration des directives relatives à l'eau potable et des directives relatives aux eaux de baignade, et coopération avec les autres organismes en matière de collecte des données.

Un représentant du secrétariat de la CEE informera la Réunion des décisions prises lors de la Conférence ministérielle de Kiev en ce qui concerne l'élaboration du quatrième rapport d'évaluation sur l'environnement de l'Europe, dans lequel figureront des éléments intéressants sur l'application du Protocole sur l'eau et la santé.

b) Méthode de suivi et d'évaluation des progrès accomplis et systèmes d'intervention

Conformément au plan de travail pour 2000-2003, un représentant du secrétariat commun présentera un rapport sur la méthode de suivi et d'évaluation des progrès accomplis (voir les articles 6 et 7 du Protocole) et sur les systèmes d'intervention (voir l'article 8 du Protocole).

Point 7: Évaluation des risques pour la santé

a) Évaluation rapide des risques pour l'environnement et la santé

Un représentant de l'Italie fera un exposé sur l'instrument d'évaluation rapide des risques pour l'environnement et la santé, son application pilote et son utilisation future en tant que projet de type II, tel que présenté au Sommet mondial pour le développement durable. Cette activité est liée à l'élément 4.1.2 du plan de travail pour 2000-2003.

b) Mise au point d'instruments pour l'évaluation des incidences sur la santé de l'exposition prolongée à de faibles doses de produits chimiques

Un représentant du Bureau régional pour l'Europe de l'OMS présentera un rapport sur la mise au point d'instruments pour l'évaluation des incidences sur la santé de l'exposition prolongée à de faibles doses de produits chimiques, élaboré récemment dans le cadre d'un programme de l'OMS.

Point 8: Évolution des politiques aux niveaux international et régional

La Réunion examinera les principaux engagements politiques pris aux niveaux international et régional ces dernières années afin de veiller à ce que les activités menées dans le domaine de l'eau et de la santé correspondent aux priorités définies par les gouvernements dans le contexte du développement socioéconomique et du développement durable.

La Réunion traitera notamment des questions liées: a) aux objectifs de développement du Millénaire; b) au Sommet mondial pour le développement durable; c) au troisième Forum mondial de l'eau; d) à la Conférence ministérielle de Kiev «Un environnement pour l'Europe».

Un représentant de la CEE informera la Réunion sur le Partenariat stratégique sur l'eau pour le développement durable, établi avec les 12 pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EDCAC). Cette initiative, officiellement approuvée lors de la Conférence ministérielle de Kiev, couvre essentiellement deux domaines, à savoir: a) l'approvisionnement en eau et l'assainissement en milieu urbain (chef de file: Organisation de coopération et de développement économiques – OCDE); b) la gestion intégrée des ressources en eau, y compris les questions relatives aux eaux transfrontières et aux mers régionales (chef de file: CEE). La Réunion examinera les progrès accomplis et étudiera les moyens de contribuer aux travaux menés dans ces deux domaines.

Point 9: Partenariats entre le secteur public et le secteur privé

Comme suite aux recommandations et déclarations formulées lors des réunions internationales, notamment celles mentionnées au titre du point 8, préconisant un renforcement des partenariats avec le secteur privé, des représentants des principales organisations du secteur

privé seront invités à participer à la réunion en tant qu'observateurs et à faire une déclaration concernant les différents moyens de coopération envisageables dans les domaines d'intérêt commun.

Point 10: Aide publique au développement

Des efforts considérables devront être faits par les sources nationales, multilatérales et bilatérales d'assistance en vue d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire et de mettre en œuvre les résultats du Sommet mondial pour le développement durable et des autres conférences. La Réunion passera en revue les principaux donateurs en matière d'aide publique au développement et leurs activités dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Les représentants des principaux pays donateurs seront invités à faire une déclaration sur leurs priorités et politique actuelles.

Point 11: Incidences sanitaires et gestion des lieux de loisirs aquatiques fermés

Un représentant de la Hongrie fera un exposé sur cette question en tant que nouveau sujet à étudier dans un cadre de coopération internationale. La Réunion devrait en principe adopter celle-ci en tant que thème technique à inclure dans le plan de travail pour les trois années à venir.

Point 12: Priorités des consultations techniques sur les questions régionales

La Réunion examinera les autres questions devant faire l'objet de consultations techniques au niveau européen. Celles qui seront considérées comme hautement prioritaires et reconnues comme relevant du Protocole seront intégrées dans le prochain plan de travail.

Point 13: Préparatifs de la première réunion des Parties au Protocole

La Réunion traitera des questions administratives, techniques et financières liées à l'organisation de la première réunion des Parties, prévue provisoirement pour la mi-juin 2004, en même temps que la quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé, à Budapest. Dans cette optique, la troisième réunion du Groupe de travail sur l'eau et la santé devrait se tenir à la fin 2003 ou au début 2004 en tant que réunion technique préparatoire à la réunion des Parties au Protocole.

La Réunion traitera également de l'assistance financière aux pays remplissant les conditions requises pour participer aux réunions au titre du Protocole, ainsi que des ressources humaines et financières nécessaires au secrétariat commun pour assurer les fonctions de secrétariat autres que celles énoncées aux alinéas *a* et *b* du paragraphe 1 de l'article 17 du Protocole, telles que définies par la Réunion des Parties.

Point 14: Quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé

Un représentant du Bureau régional pour l'Europe de l'OMS fera le point des préparatifs de la quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Budapest, mi-juin 2004). Un représentant du secrétariat de la CEE exposera les résultats de la Conférence ministérielle de Kiev, notamment en ce qui concerne l'avenir du processus «Un environnement pour l'Europe», ainsi que ses incidences pour la Conférence ministérielle de Budapest sur

l'environnement et la santé. La Réunion souhaitera peut-être prendre des dispositions pour que soit soumis à la Conférence ministérielle un rapport sur l'application provisoire du Protocole.

Point 15: Plan de travail pour 2004-2006

La Réunion élaborera son plan de travail pour 2004-2006 compte tenu des débats sur les points susmentionnés. Selon l'usage, ce plan de travail sera mis à jour, si nécessaire, à la lumière des faits nouveaux, notamment des décisions qui doivent en principe être prises par les Parties au Protocole à leur première réunion.

Point 16: Rapport de la Réunion

Suivant la pratique établie à la Réunion des Parties à la Convention, les Signataires souhaiteront peut-être confier aux membres du Bureau le soin d'adopter en leur nom le rapport de la réunion qu'établira le secrétariat commun. Le rapport sera publié sous la cote MP.WAT/AC.1/2003/2 – EUR/03/5041120/2.

Point 17: Clôture de la Réunion

Le Président prononcera la clôture de la Réunion le 4 juillet 2003 à 13 heures.

-----